



## FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2019

### Les CIAS

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

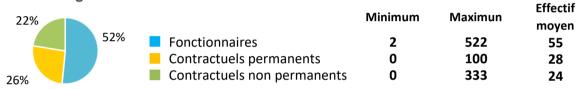
65%

Les CIAS représentent 0,5% des collectivités et établissements publics territoriaux de la région Occitanie et emploient 1,6% des effectifs. 34 CIAS ont transmis leur Bilan Social sur les 52 recensés. Cette synthèse repose sur 30 structures.

3 197 agents recensés dans ces CIAS dont 1 649 fonctionnaires, 829 contractuels et 719 contractuels sur emplois non permanents.

### **Effectifs**

**▶** 52% des agents sont fonctionnaires





- 40 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 4 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 87 % des contractuels non permanents recrutés pour faire face à un accroissement saisonnier ou occasionnel

## Caractéristiques des agents permanents

Répartition des agents par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	12%	3%	9%	8
Technique	12%	9%	11%	9
Culturelle				0
Sportive	0%		0%	0
Médico-sociale	64%	83%	71%	58
Police				0
Incendie				0
Animation	12%	5%	9%	8
Total	100%	100%	100%	83

Répartition des agents selon la catégorie hiérarchique



Effectif moyen





6

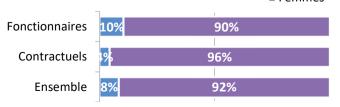
3

74

 Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 92%

Hommes

■ Femmes



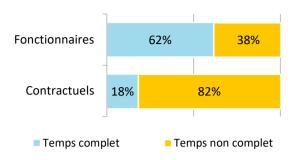
Les principaux cadres d'emplois des agents

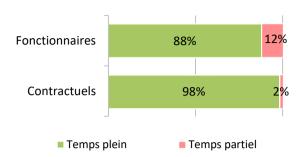
Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	51%
Auxiliaires de soins	10%
Adjoints techniques	10%
Adjoints d'animation	8%
Adjoints administratifs	6%

## Temps de travail des agents permanents

temps complet contre 18% des contractuels



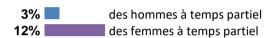




Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

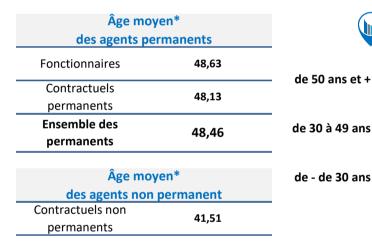
Part des	agents	permanents	à	temps	partiel
selon le	genre				

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	49%	88%
Animation	36%	91%
Technique	17%	31%



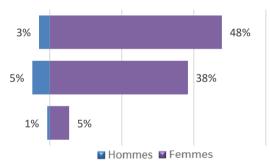
## Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 48 ans





### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 93 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par CIAS



- > 49 fonctionnaires
- > 16 contractuels permanents
- > 28 contractuels non permanents
- 169 418 heures rémunérées en 2019 par CIAS
- Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



## Positions particulières

En moyenne par cias:

- > Moins de un agent mis à disposition dans la collectivité
- > Moins de un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Moins de un agent en congé parental

- > Moins de un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Moins de un agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins de un agent détaché dans une autre structure
- > Moins de un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spéciaux ou hors cadres)

## **Mouvements**

 En 2019, 400 arrivées d'agents permanents et 343 départs

En moyenne par CIAS, 2 contractuel permanent nommé stagiaire



### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2018 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2019
81 agents	83 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019				
Fonctionnaires	4	-2,8%		
Contractuels	7	14,3%		
Ensemble	7	2,4%		

 Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	28%
Départ à la retraite	23%
Démission	20%
Transfert de compétence	10%
Mutation	8%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	60%
Arrivées de contractuels	24%
Recrutement direct	6%
Intégration directe	5%
Voie de détachement	2%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

## Évolution professionnelle

 Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans le CIAS en moyenne par CIAS

Aucun homme nommé suite à la réussite à un concours contre 0,1% de femme

Aucun homme et femme nommé suite à la réussite à un examen professionnel

 34 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon dans l'année  Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2019

## **Sanctions disciplinaires**

3 sanctions disciplinaires prononcées en 2019

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	<b>Femmes</b>
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

3 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision) Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 50% 50%

## - Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 77,32 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen* fo	Budget de onctionnement	12 693 312 €	Charges de personnel*	9 814 195 €	<b></b>	Soit 77,32 % des dépenses de fonctionnement
----------------------	-------------------------	--------------	-----------------------	-------------	---------	---

<sup>\*</sup>Calculé sur les CIAS ayant renseigné un montant

56,6 % des CIAS déclarent maintenir les primes en cas de congés maladie

### Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes :	1 866 596 €
Primes et indemnités versées :	188 910 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	35 722 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	8 907 €
Supplément familial de traitement :	11 978 €
Indemnité de résidence :	0€

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :

324 848 €

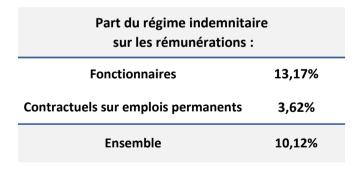
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

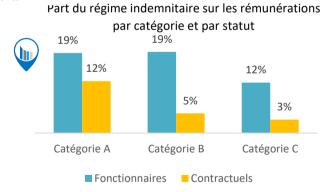
	Catég	jorie A	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	56 051 €	27 938 €	37 819 €	27 875 €	25 919 €	21 992 €
Technique					22 646 €	23 636 €
Culturelle						
Sportive			S			
Médico-sociale	28 859 €	25 074 €	39 929 €	30 081 €	24 353 €	nd
Police						
Incendie						
Animation			31 222 €	S	22 877 €	23 697 €
Toutes filières	35 961 €	25 437 €	34 959 €	28 969 €	24 123 €	nd

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes\* pour l'ensemble des agents permanents est de 10,12 %

<sup>\*</sup>Le dénominateur inclut le traitement indiciaire de rémunération des agents





- ⇒ 93% des CIAS concernés par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 7 393 heures en moyenne
- 7% des CIAS adhérent au régime d'assurance 13% des CIAS ont conventionné avec Pôle Emploi pour chômage pour la gestion de leurs anciens l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires contractuels

<sup>\*\*</sup> nd: non disponible

 En moyenne, 37,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire



> En moyenne, 23,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,16%	4,30%	5,54%	3,39%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	10,20%	6,35%	8,91%	3,44%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,75%	6,63%	9,37%	4,52%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 46,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

### Accidents du travail

- 8 accidents\* du travail déclarés en moyenne par CIAS concerné
  - > 5,6 accidents du travail pour 100 agents
  - > En moyenne, 53 jours d'absence consécutifs par accident du travail

\*nombre moyen

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par CIAS concerné



- ⇒ 0,5 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par CIAS concerné
- ⇒ 77 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 94 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 3 562 € de dépenses en matière de handicap par CIAS

\* sur les emplois permanents

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins de un assistant de prévention désigné dans le CIAS en moyenne

FORMATION

5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 325 € Coût par jour de formation : 68 €

### DOCUMENT DE PRÉVENTION

57% des CIAS disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

53,3% des CIAS disposent d'un registre de santé et de sécurité au travail

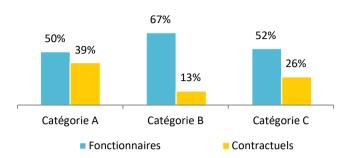
10% des CIAS disposent d'un plan de prévention des risques psychosociaux

26,6% des CIAS disposent d'une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques

## Formation (nouveauté 2019 - agents présents au 31/12/2019)

 En 2019, 44,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



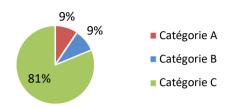
 19 951 € ont été consacrés à la formation par CIAS en 2019

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	69 %
Autres organismes	27 %
Frais de déplacement	4 %

 En 2019, 3 977 jours de formation suivis par les agents permanents

## Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,6 jour par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

79%
17%
4%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

 Participation des CIAS à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	103 278 €	131 380 €
Montant moyen par bénéficiaire	216 €	156 €

L'action sociale des CIAS

27% des CIAS cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur CIAS

60% des CIAS cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

23% des CIAS prévoient des prestations sociales servies directement aux agents

57% des CIAS prévoient des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

### **Relations sociales**

Jours de grève

1,8 jours de grève recensés en moyenne en 2019 33% des CIAS concernés par des jours de grève

Commissions Administratives Paritaires
 1,0 réunion en moyenne en 2019 dans les CIAS

Comité Technique Local

1,7 réunions en moyenne en 2019 dans les CIAS 0,9 réunion du CHSCT en moyenne en 2019 dans les CIAS

## Précisions méthodologiques

### <sup>1</sup>Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2018

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2019

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2018

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2018
- <sup>2</sup>Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2019 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

### 3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

▶ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2021 Version 12

Réalisé par l'Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales, CDG31